

Une bonne décision

Un salaire minimum à 8,50\$ donne le plus haut pouvoir d'achat au bas de l'échelle, ne répand pas le chômage, et fait sortir les personnes seules de la pauvreté

Pierre Fortin, UQAM

La meilleure stratégie à poursuivre pour le salaire minimum est de le fixer au plus haut niveau possible, mais sans que cela répande le chômage. Au Québec, le salaire minimum a augmenté de 6% le 1^{er} mai dernier, passant de 8\$ à 8,50\$ l'heure. En pouvoir d'achat absolu, ce niveau est parmi les cinq plus élevés des 60 États et provinces d'Amérique du Nord, alors même que le revenu par habitant du Québec est parmi les cinq plus bas du continent. L'effort saute aux yeux.

Faites la comparaison avec l'Ontario. Le salaire minimum dans cette province est de 8,75\$. Mais comme le coût de la vie y est 15% plus élevé qu'au Québec, les 8,50\$ du salarié québécois peuvent acheter la même chose que 9,75\$ en Ontario. Vous voulez un salaire minimum à 10 \$? On y est presque! Aux États-Unis, le salaire minimum est beaucoup plus bas. À 6,55\$ l'heure à partir de juillet prochain, le salaire minimum fédéral américain sera inférieur de 28% à celui du Québec en pouvoir d'achat. Les États-Unis ne sont pas un exemple à suivre.

Si un salaire minimum élevé est une si bonne chose, pourquoi ne pas l'augmenter à 11\$, ce qui équivaldrait à 60% du salaire moyen du Québec? C'est que les hausses de salaire font augmenter les coûts de main-d'œuvre pour les PME. Et si ça leur coûte trop cher, elles vont embaucher moins. On peut certainement se permettre une bonne hausse du salaire minimum chaque année, mais si on dépasse les bornes, l'emploi des travailleurs à salaire minimum va en souffrir et leur taux de chômage va augmenter.

À la fin des années 1970, à l'époque, justement, où le salaire minimum équivalait à 60% du salaire moyen au Québec, le taux de chômage des travailleurs au bas de l'échelle dépassait celui des autres travailleurs de dix points de pourcentage. René Lévesque n'a pas pris beaucoup de temps à comprendre que ça ne donnait pas grand-chose d'avoir un salaire minimum excessivement élevé si ses effets favorables sur le revenu étaient annulés par un chômage exorbitant.

Sur la base de cette constatation, le gouvernement du Québec a fini par stabiliser le salaire minimum autour de 46% du salaire moyen depuis une dizaine d'années. La politique québécoise se démarque de deux façons. D'une part, aucun autre État d'Amérique du Nord – à part la Saskatchewan – ne maintient son salaire minimum dans un rapport aussi élevé avec son salaire moyen. D'autre part, le taux de chômage des travailleurs au bas de l'échelle ne dépasse plus celui des autres travailleurs que de cinq points. En France, on n'a pas encore compris qu'un salaire minimum à 60% du salaire moyen entraîne des conséquences graves pour l'emploi des jeunes et des autres petits salariés. Le taux de chômage des jeunes Français est suspendu dans la stratosphère, au-dessus de 20%.

Il va de soi qu'un salaire minimum à 8,50\$ ne peut enrayer à lui seul la pauvreté des familles. Pour ces dernières, il faut l'apport d'autres mesures d'aide de l'État, comme les prestations pour enfants, la prime au travail, les congés parentaux, les garderies à 7\$, etc. Mais il est néanmoins intéressant d'observer que le salaire minimum à 8,50\$ va porter le revenu annuel disponible d'une personne seule travaillant à temps plein au salaire minimum au Québec à quelque 1 140\$ au-dessus du seuil de faible revenu après impôt de Statistique Canada.

En 2008, au Québec, travailler 40 heures par semaine au taux de 8,50\$ l'heure procurera à cette personne seule un revenu annuel brut de 17 680\$ (égal à 40 x 8,50 x 52). Après paiement des impôts et cotisations et réception des crédits, il lui restera un revenu disponible de 15 970\$. *[Note : les impôts fédéral et provincial et les cotisations à l'Assurance emploi, au Régime des rentes du Québec, au Régime québécois d'assurance parentale et au Régime général d'assurance médicaments sont soustraites; les crédits d'impôt pour la TPS et la TVQ et le remboursement d'impôts fonciers sont ajoutés.]* Ce n'est pas un gros revenu net, puisqu'il est tiré d'un salaire minimum. Malgré tout, il dépassera le seuil de faible revenu après impôt que Statistique Canada conseille d'utiliser. Ajusté en fonction du coût de la vie pour une personne seule vivant au Québec, ce seuil de faible revenu en 2008 sera de 14 830\$ pour la moyenne des villes du Québec. *[Note : la moyenne des seuils de bas revenu canadiens pour personne seule, pondérée pour les parts de la population québécoise dans les régions urbaines et rurales des diverses tailles, est calculée pour l'année 2005; puis le résultat est indexé au coût de la vie jusqu'en 2008; et enfin, le tout est multiplié par le ratio entre le coût de la vie au Québec et le coût de la vie dans l'ensemble du Canada, soit 0,93.]*

Tout compte fait, le choix du Québec est le bon. Avoir un niveau de salaire minimum qui est parmi les plus élevés du continent, qui minimise les retombées néfastes pour l'emploi et qui sort les personnes seules de la pauvreté est toute une réussite pour un État comme le Québec, dont les moyens sont plus que modestes. La décision du ministre du Travail David Whissel de maintenir cette politique est la bonne.